

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN DE RELANCE A FIN 2020



Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 un plan de relance de 100 milliards d'euros pour soutenir le rebond de l'activité et l'emploi à court terme tout en préparant la France de 2030.

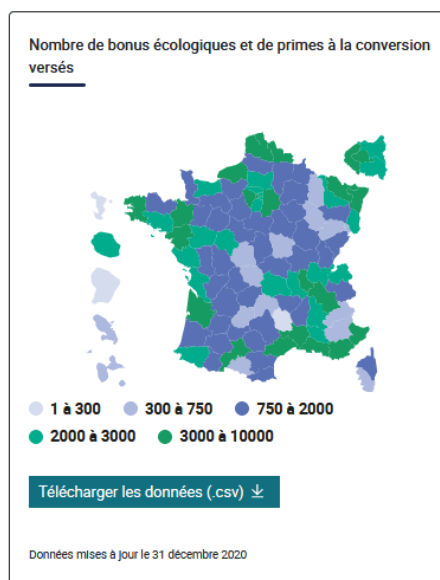
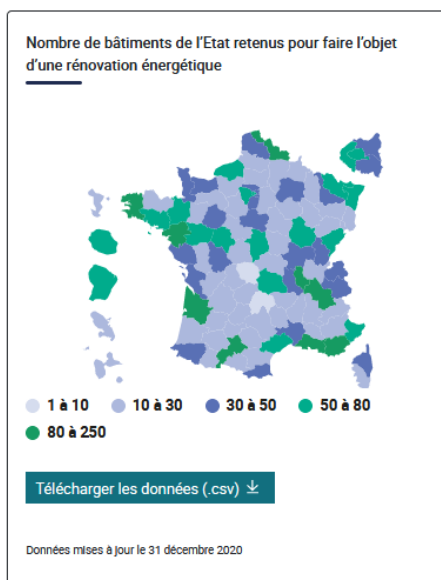
Conformément au principe de transparence sur la mise en œuvre de France Relance, le Secrétariat général du plan de relance publie chaque mois sur le site planderelance.gouv.fr un tableau de bord permettant d'observer la progression du déploiement de France Relance. Ce dernier présente, pour une quinzaine mesures emblématiques du plan de relance, les résultats obtenus ou les étapes réalisées pour leur mise en œuvre.

Ces résultats sont actualisés ce jeudi 21 janvier, comme ils le seront chaque mois.

La publication des données au titre de décembre 2020 permet de présenter le bilan du déploiement des mesures de France relance pour 2020.

[TABLEAU DE BORD](#)

Pour la première fois, ce tableau de bord s'accompagne de cartographies permettant d'observer sur de premiers indicateurs, le déploiement du plan à l'échelle de chaque département.



1. Bilan de l'exécution du plan de relance sur 2020

La relance a commencé dès 2020 et elle a donné des premiers résultats !

A fin 2020, 11 milliards d'euros sur les 100 milliards d'euros du plan de relance ont d'ores et déjà été engagés et 9 milliards d'euros effectivement versés.

- **Une relance qui soutient les plus précaires**

Dès août 2020, plus de **500 millions d'euros d'allocation de rentrée scolaire exceptionnelle** ont été versées à plus de **3 millions de familles** pour les aider à faire face aux dépenses de la rentrée scolaire, avec une hausse de l'allocation de 100€ par enfant.

- **Une relance qui soutient les jeunes**

Pour soutenir l'insertion, l'apprentissage, l'emploi des jeunes, le plan « 1 jeune, 1 solution » a été lancé dès juillet 2020 et renforcé fin novembre.

Grâce aux mécanismes incitatifs de France Relance (primes à l'embauche, prime à l'apprentissage) ce sont plus **d'1 million de jeunes de moins de 26 ans qui ont été embauchés** entre août et décembre 2020 sur des contrats d'au moins trois mois.

C'est également **485 000 jeunes apprentis qui ont été embauchés en 2020**, contre 353 000 en 2019.

Par ailleurs, pour prévenir la précarité alimentaire des étudiants, France Relance abaisse le prix des tickets des restaurants universitaire de **3,5 à 1€**.

Enfin, l'Etat s'est mobilisé pour l'amélioration des conditions d'enseignement des jeunes : alors que l'appel à projet de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat a rencontré un très fort succès, la moitié de l'enveloppe, soit **1,3 milliard d'euros a été consacrée à l'enseignement supérieur et de recherche**.

- **Un investissement pour la mobilité durable**

Le plan de relance a soutenu dès 2020 la SNCF à hauteur de 4 milliards d'euros pour notamment investir dans le développement du fret et l'entretien du réseau ainsi que contribuer à décarboner les modes de transports.

Pour soutenir la mobilité durable et les collectivités partout sur le territoire, France Relance prévoit 2 milliards d'euros de soutien aux autorités organisatrices de la mobilité partout sur le territoire dont 1,2 milliard d'euros ont été versés dès 2020.

Le plan de relance soutient également le verdissement du parc automobile français en augmentant massivement le bonus écologique pour l'achat des véhicules électriques et hybrides rechargeables et la prime à la conversion des véhicules. **Ce sont 270 000 primes à la conversion ou bonus écologique pour 470 millions d'euros en 2020**.

- **Des aides aux investissements industriels et de renforcement des entreprises**

En 2020, 7 300 entreprises ont déposé un dossier pour la numérisation industrielle ou la robotisation de leur équipement.

Parallèlement, en consacrant 710 millions d'euros d'aide à l'investissement industriel (relocalisation, territorialisation, modernisation des filières automobile et aéronautique) auprès

de 815 entreprises, France relance a accompagné dès 2020, 3,4 milliards d'euros d'investissements.

Par ailleurs, plus de 300 millions d'euros ont été consacrés à la mise en œuvre du plan de soutien à la filière aéronautique (renforcement de fonds propres des PME et ETI de la filière, aide à la recherche pour l'aéronautique civile).

Enfin, les premiers renforcements des dispositifs d'aides à l'export ont été initiés fin 2020 pour que les entreprises françaises continuent à mener leurs travaux de prospection à l'étranger. Au total, 1 237 entreprises ont d'ores et déjà bénéficié de ce soutien.

- **Un soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics**

De nombreux projets concrets de rénovation énergétique ont été effectués ou lancés en 2020 avec un calendrier ambitieux.

Par exemple, le nombre de demandes pour MaPrimeRénov' a doublé depuis le début de l'année 2020 : un total de 192 569 dossiers ont été déposés en 2020 dont plus de la moitié sur les 4 derniers mois de l'année.

Parallèlement, l'Etat a soutenu l'investissement local en d'une part compensant les pertes de recettes des collectivités les plus affectées par la crise et en augmentant la dotation de soutien à l'investissement local de 950M€ dès 2020.

2. Ambitions pour 2021

En 2021, Bruno Le Maire a fixé comme objectif le déploiement de 40 milliards d'euros du plan de relance supplémentaires.

Pour ce faire, le Gouvernement poursuit ses efforts d'accessibilité et de lisibilité des mesures de France Relance avec :

- un site unique, www.planderelance.gouv.fr destinés aux potentiels bénéficiaires de la relance. Il permet en fonction de son profil (particulier, entreprise, administration, collectivité) de retrouver très simplement toutes les mesures du plan de relance, leur modalité pratique, leur calendrier de mise en œuvre.
- un **calendrier des appels à projets de France Relance**. Il permet de savoir quand une mesure sera mise en œuvre et de connaître la liste des appels à projet sont en cours à un instant donné.
- **4 guides des mesures de France Relance spécifiques à destination des maires et des présidents d'EPCI**, des entreprises industrielles, des TPE/PME et des entreprises à l'export.
- Un récapitulatif des mesures de France Relance à destination des acteurs de l'ESS

Les comités régionaux et départementaux se sont tenus et les sous-préfets à la relance pleinement mobilisés, avec l'ensemble des services et des opérateurs de l'Etat.

« Nous avons tenus nos objectifs de déploiement de 10% du plan de relance dès 2020. En 2021, nous maintiendrons les mesures de soutien pour les secteurs qui sont durablement touchés par la crise sanitaire mais nous sommes, en parallèle, déterminés à accélérer la mise en œuvre du plan de relance avec l'ensemble des parties prenantes pour ressortir renforcés de cette crise. Ce sont au moins 40Md€ de mesures que nous mettrons en œuvre dans tous les territoires dès 2021. »
Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances, et de la Relance.